SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Compte-rendu
Comité syndical du 20 septembre 2018

Tableau des présences

COLLECTIVITE	Délégués TITULAIRES	Présence	Délégués SUPPLEANTS	Présence
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean François DEBAT	Présent(e)	Bernard BIENVENU	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Michel FONTAINE	Présent(e)	Thierry DRUGUET	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Claudie SAINT-ANDRE	Présent(e)	Catherine SAVERAT	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Bernard PERRET	Présent(e)	Pauline FROPPIER	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Cécile BERNARD	Présent(e)	Catherine MERCIER	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Yves CRISTIN	Présent(e)	Jean-Marc THEVENET	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Alain MATHIEU	Présent(e)	Claude LAURENT	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Paul DRESIN	Présent(e)	Christian PORRIN	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean-Luc EMIN	Présent(e)	Edna TREIBER	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Gérard POUPON	Présent(e)	Georges GOULY	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean-Yves FLOCHON	Présent(e)	Luc DESBOIS	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Gérard PERRIN	Excusé(e)	Catherine PICARD	Excusé(e)
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Guy ANTOINET	Présent(e)	Jean-Luc JACQUET	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	MARC LONGATTE	Présent(e)	Jean-Louis GUYADER	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	André MOINGEON	Excusé(e)	Joël BRUNET	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Paul VERNAY	Présent(e)	Thérèse SIBERT	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Elisabeth LAROCHE	Excusé(e)	Eric GAILLARD	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Max ORSET	Excusé(e)	Robert TAPONARD	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Pierre-Yves TIPA	Excusé(e)	Frédéric TOSEL	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Eric BEAUFORT	Excusé(e)	Daniel MARTIN	Excusé(e)
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Gérard CHABERT	Excusé(e)	Jean PEYSSON	Excusé(e)
Communauté de communes LA DOMBES	Michel JACQUARD	Excusé(e)	Fabienne BAS-DESFARGES	Excusé(e)
Communauté de communes LA DOMBES	Christophe MONIER	Excusé(e)	Jean-Pierre HUMBERT	Excusé(e)
Communauté de communes LA DOMBES	Josiane BROYER	Excusé(e)	Cyrille RIMAUD	Excusé(e)
Communauté de communes LA DOMBES	Gérard BRANCHY	Présent(e)	Martial TRINQUE	Excusé(e)
Communauté d'Agglomération HAUT BUGEY AGGLOMERATION	Michel COLLETAZ	Excusé(e)	Serge CAPELLI	Excusé(e)
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Joël AUBERNON	Pouvoir à Mme Bouvier	Jean GRAND	Excusé(e)
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Josiane BOUVIER	Présent(e)	Pascal PROTIERE	Excusé(e)
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	André GADIOLET	Présent(e)	Inès QUINTY	Excusé(e)
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Philippe GUILLOT-VIGNOT	Excusé(e)	Danielle BOUCHARD	Excusé(e)
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Andrée RACCURT	Présent(e)	Nathalie VAUDAN	Excusé(e)
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Bertrand GUILLET	Excusé(e)	Daniel BOUCHARD	Excusé(e)
Communauté de communes BRESSE ET SAONE	René FEYEUX	Excusé(e)	Jean-Jacques BESSON	Excusé(e)
Communauté de communes BRESSE ET SAONE	Jean-Paul BENAS	Excusé(e)	Daniel GRAS	Excusé(e)
Communauté de communes RIVES-DE-L'AIN, PAYS-DU-CERDON	Jean-Michel GIROUX	Excusé(e)	Jean-Noël POUPLIER	Excusé(e)
Communauté de communes RIVES-DE-L'AIN, PAYS-DU-CERDON	Antoine BAUTAIN	Excusé(e)	Frédéric MONGHAL	Excusé(e)
Communauté de communes LA VEYLE	Michel DUBOST	Présent(e)	Hervé CLERC	Excusé(e)

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 27 juin 2018
- Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux et délégation de pouvoir au Président du Comité syndical pour saisir la CCSPL
- Contribution de la Communauté de Communes de la Veyle pour l'année 2018
- Autorisations données au Président pour la signature des marchés suivants :
  - Mise en œuvre et démantèlement des quais de déchargement
  - Réfection – création de bassins
  - Locations avec option d'achat d'engins
- Informations
  - Compte-rendu des marchés publics
- Questions diverses

Yves CRISTIN, Président du syndicat, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Délibération n°1 Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 27 juin 2018. (N°D2018023)

Monsieur Yves CRISTIN, Président, fait lecture du compte-rendu du 27 juin 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2 Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux et délégation de pouvoir au Président du Comité Syndical pour saisir la CCSPL (N°D2018024)

Le Président rappelle la problématique actuelle du syndicat :
- la valorisation des 29 000 tonnes de refus de tri de l'usine Ovade
- ces plastiques sont enfouis et soumis actuellement à une TGAP à 24€ / tonne, mais cette dernière devrait sensiblement augmenter ces prochaines années jusqu'à atteindre 65€ / tonne
- la valorisation de ces plastiques pourrait générer 120 GWatt annuels.

Parallèlement le réseau de chaleur de Bourg Nord a une chaufferie co-génération qui doit être renouvelé au plus tard en 2021.

Les deux problématiques pourraient se rencontrer avec la construction d'une chaufferie à combustibles solides de récupération (CSR), la construction d'un réseau de chaleur de 4 kilomètres et l'utilisation des déchets au lieu de la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse.
Pour l'exploitant du réseau de chaleur de Bourg Nord, les avantages seraient d'une part un taux de TVA réduit à 5.5% du fait de l'utilisation d'énergie renouvelable et moins d'investissements lourds. Pour Organom le taux de diversion passerait de 50% actuellement à 85%.

Aujourd'hui le coût de la TGAP par habitant sur le territoire est estimé à 2€ / habitant, il atteindra 6€ en 2025 sans aboutissement de ce projet.

Ce projet pourrait aboutir sous la forme d'une délégation de services publics. Notre AMO SAGE / PARME AVOCATS estime le coût du projet à près de 22 millions d'euros et indique que le projet serait favorable à la fois pour Organom et pour l'exploitant du réseau de chaleur Bourg Nord. Ces premières analyses précisent aussi que le contrat actuel avec TIRU est un contrat protecteur envers la collectivité mais quelques points pourraient encore être améliorés dans le prochain contrat. En outre, il faut dès à présent préparer la fin du contrat actuel et la transition avec le prochain concernant l'usine Ovade.

Dans ce contexte, le Président expose :

Aux termes de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (« **CGCT** »), les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux (ci-après « **CCSPL** ») pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément aux dispositions de cet article, cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant et comprend :

- des membres de l'organe délibérant, lesquels sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant ;
- en fonction de l'ordre du jour et sur proposition de son président, la commission peut également inviter toute personne dont l'audition lui paraitrait utile.

En application de l'article L. 1413-1 du CGCT, la CCSPL a, notamment, pour mission d'examiner chaque année sur le rapport de son président :

- le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;

- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 ;

- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

Aux termes du même article, la CCSPL est consultée pour avis par l'organe délibérant du syndicat sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du CGCT ;

- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Par ailleurs, dans les conditions qu'il fixe, l'organe délibérant peut charger, par délégation, le Président du syndicat de saisir pour avis la commission des projets précités.

Enfin, le fonctionnement de cette commission sera organisé par un règlement intérieur, joint en annexe, qui sera adopté par la commission lors de sa première réunion.

C'est dans ce contexte et au regard des dispositions précitées que, à l'occasion du renouvellement du contrat d'exploitation de l'unité de valorisation « OVADE », les membres du Comité syndical sont sollicités afin :

- de procéder à la création de la commission consultative des services publics locaux et à la détermination de sa composition ;

- de désigner les membres du Comité syndical appelés à siéger au sein de cette commission ;

- de nommer les représentant des associations qui seront membres de la commission ;

- de déléguer à Monsieur le Président la saisine de la commission pour le projet de renouvellement du contrat d'exploitation de l'unité de valorisation « OVADE ».

- de prendre acte du projet de règlement intérieur qui sera adopté lors de la première réunion de la commission.

Conformément aux dispositions énoncées ci-dessus, il est donc proposé aux membres du Comité syndical :

En premier lieu, de créer une commission consultative des services publics locaux et de fixer, outre Monsieur le Président ou son représentant, sa composition de la manière suivante :

- 3 titulaires et 3 suppléants désignés parmi les membres du Comité syndical ;
- 3 représentants d'associations locales.

En deuxième lieu, il est proposé d'élire comme membres de la C.C.S.P.L. en tant que membres issus de l'assemblée délibérante :

- En tant que titulaires :
  - M. Marc LONGATTE
  - M. Gérard BRANCHY
  - M. Michel FONTAINE

- En tant que suppléants :
  - M. Bernard PERRET
  - M. Guy ANTOINET
  - Mme Cécile BERNARD

En troisième lieu, il est proposé de désigner les représentants des associations suivantes :

- Mme Nicole GUILLERMIN et M. Eric DUBIEL pour l'association ALEC 01 ;
- Mme Anne-Marie BISI pour l'association Confédération Syndicale des Familles de l'Ain.

En quatrième lieu, il est proposé de charger Monsieur le Président, par délégation, de saisir la commission pour avis sur les projets de délégation de service public, de partenariat et de création de régies dotées de l'autonomie financière.

Enfin, en dernier lieu, je vous demande de bien vouloir prendre acte du projet de règlement intérieur qui sera adopté lors de la première réunion de la commission.

A l'unanimité, après délibération, les membres du Comité Syndical accepte les propositions ci-dessus.

Délibération n°3 Contribution de la Communauté de Communes de la Veyle au titre du traitement des déchets pour l'année 2018 (N°D2018025)

Monsieur Bernard PERRET, vice-président finances, explique que compte-tenu des modifications de transfert de compétences concernant les ordures ménagères intervenues au 1er janvier 2018 sur le territoire de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu la délibération n°D2018014 du 27 juin 2018 sur la modification des statuts

Vu la délibération n°D2018011 sur les tarifs et contributions 2018

Il convient de déterminer le montant de la participation de la Communauté de communes de la Veyle pour le financement du traitement des déchets pour les communes de Vonnas, Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat et St Julien sur Veyle pour l'année 2018.

Un titre d'acompte sera émis en novembre 2018 sur la base des tonnages livrés en 2017 et un titre pour le solde interviendra en janvier 2019 sur la base des tonnages réellement livrés pendant l'année 2018.

Le montant de l'acompte sera de 181 235.80€ HT correspondant à l'opération suivante :

- (Nombre d'habitants au 1er janvier 2018 x 8.80€ HT) + (tonnages OM 2017 x 115.00€ HT) soit 8 647 x 8.80 + 918.24 tonnes x 115€

Le montant du solde correspondra à l'opération suivante :

- (tonnages OM 2018 x 115.00€ HT) – (tonnages OM 2017 x 115.00€ HT)

Après délibération, à l'unanimité le Comité syndical fixe le montant de l'acompte de la participation de la Communauté de communes de la Veyle à 181 235,80€ HT et approuve le calcul du solde comme indiqué ci-dessus.

Délibération n°4 Autorisation donnée au Président pour la signature du marché Mise en œuvre et démantèlement des quais de déchargement (N°D2018026)

Monsieur Marc LONGATTE, vice-président travaux et exploitation expose que pour l'exploitation des casiers, il y a lieu de construire des quais de déchargement et de les déplacer au fur et à mesure de l'avancement du remplissage des casiers.
Il s'agit d'un marché en procédure adaptée de travaux d'un montant maximum de 200 000€ par an renouvelable 3 fois soit une durée totale de 4 ans et un maximum sur la durée de 800 000.00€ HT.

Pour les marchés en procédure adaptée supérieurs à 200 000€, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à signer le marché avec l'entreprise retenue après analyse des offres.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer le marché à venir pour la mise en œuvre et le démantèlement des quais de déchargement.

Délibération n°5 Autorisation donnée au Président pour la signature du marché Réfection–création de bassins (N°D2018027)

Monsieur Marc LONGATTE, vice-président travaux et exploitation, expose que d'une part divers bassins sur le site de La Tienne présentent une usure prononcée de leur membrane qui doit être changée et d'autre part de nouveaux bassins doivent être créés.
Il s'agit d'un marché en procédure adaptée de travaux d'un montant maximum de 500 000€.

Pour les marchés en procédure adaptée supérieurs à 200 000€, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à signer le marché avec l'entreprise retenue après analyse des offres.

Le Comité syndical, à l'unanimité autorise le président à signer le marché à venir pour la réfection-création de bassins.

Projet de délibération n° 6 Autorisation donnée au Président pour la signature du marché location avec option d'achat d'engins (N°D2018028)

Monsieur Marc LONGATTE, vice-président travaux et exploitation indique qu'il s'agit d'un marché de fournitures et services sur appel d'offre ouvert d'un montant maximum de 80 000€ par an renouvelable 4 fois soit une durée totale de 5 ans et un maximum de 400 000€.

Il sera décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Location avec option d'achat d'une pelle sur chenille
- Lot 2 : location avec option d'achat d'un engin télescopique

Les deux lots seront traités en marchés séparés. Et une option sera prévue pour l'entretien.

Pour les marchés supérieurs à 200 000€, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à signer le marché avec le ou les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité syndical, à l'unanimité autoriser le président à signer le marché à venir pour la location avec option d'achat d'une pelle sur chenille et d'un engin télescopique.

Informations

Compte rendu des marchés publics

Monsieur Marc LONGATTE, vice-président exploitation et travaux expose que :

➢ Dans le cadre de la délibération n°2 du 22 mai 2014 concernant les délégations consenties au Président, l'assemblée délibérante est informée des décisions prises par le Président :

- Signature de l'avenant n°1 au marché "Travaux sur réseau biogaz – Lot 1" signé le 9 juillet 2015 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois maximum pour un montant de 80 000€ maximum par an. Cet avenant porte sur la somme de 11 836€ soit 14.8% du montant maximum pour la période du 9 juillet 2017 au 8 juillet 2018.

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des casiers 4 et 5 et de la couverture du casier 2 de l'ISDnD de La Tienne après avis de la commission marché au Bureau ANTEA à Rillieux La Pape pour 95 000.00€ HT.

➢ Il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte des décisions de la CAO du 6 septembre concernant le marché public "**Contrôles environnementaux" – 3 lots**

- Lot n°1 Mesures de la qualité de l'air, titulaire EGIS STRUCTURES pour un DQE de 20 550.00€ HT
- Lot n°2 Mesures des effluents gazeux et poussière. Lot déclaré sans suite pour le motif que la présence d'une seule offre ne permettait pas une mise en concurrence effective
- Lot n° 3 Prélèvements et analyses des effluents aqueux, titulaire ABIOLAB-ASPOSAN pour un DQE de 35 084.00€ HT

Communication

Madame Josiane BOUVIER, vice-présidente communication, indique que plus de 700 jeunes ont visité l'usine Ovade en 2018. Afin de poursuivre la sensibilisation des plus jeunes à la réduction des déchets, un challenge a été proposé aux classes de CM1-CM2 du territoire sur le thème "objectif moins de déchets". À ce jour 5 classes se sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, Yves CRISTIN lève la séance.

Marc LONGATTE
Secrétaire de séance

Yves CRISTIN
Président

ORGANISME Le Président